Communiqué

Fédération Nationale des Infirmiers











La Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) va créer au sein de son organisation un Collège des Infirmiers Correspondants de SAMU.

Paris le 06 mai 2024 – <u>L'arrêté du 29 décembre 2023</u> modifiant l'arrêté du 12 février 2007 relatif aux médecins correspondants du service d'aide médicale urgente (SAMU) permet désormais aux IDE libéraux ou salariés d'être des « professionnels de santé correspondants du SAMU ».

Soucieuse de participer activement à un meilleur accès aux soins des citoyens et d'inscrire la profession dans des missions de service publics, la Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) va créer au sein de son organisation un Collège des Infirmiers Correspondants de SAMU-

Ce Collège des Infirmiers Correspondants de SAMU a pour but de faire reconnaître et valoriser le rôle essentiel que jouent les infirmiers dans les missions de prise en charge des soins non programmés. Les infirmiers correspondants de SAMU seront des intervenants de premier niveau lors des appels d'urgence. Ils seront formés par les CESU en lien avec les Médecins Correspondants de SAMU lorsqu'ils existent, ils assureront une première réponse para médicale protocolisée rapide et adaptée aux patients qui ont besoin d'une assistance médicale immédiate, avec ou sans Médecins Correspondants de SAMU (selon les décisions de régulation des SAMU).

Le Collège des Infirmiers Correspondants de SAMU sera ouvert à tous les infirmiers libéraux et salariés répondant au profil requis pour cette fonction. Tous les membres adhérents du Collège ICS FNI auront accès à un support technique et à une formation continue de qualité pour améliorer leurs compétences.

La FNI travaille déjà en étroite collaboration avec la Société Française de Médecine d'Urgence, Samu-Urgences de France, l'association nationale des CESU et Médecins Correspondants de Samu de France pour faire émerger un maillage infirmier de qualité, complémentaire aux autres professionnels de santé intervenant dans la prise en charge des urgences.

La création du Collège des Infirmiers Correspondants de SAMU FNI est une initiative majeure pour la profession infirmière, La formalisation de ce Collège sera soumise au vote des participants au Congrès annuel de la FNI en décembre prochain.

A propos de la Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) :

Fondée en 1945, la Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) est la première organisation professionnelle des infirmiers libéraux en France. La FNI est engagée dans la promotion et la défense de la profession infirmière, ainsi que dans l'amélioration de la qualité des soins aux patients.

Contact presse : Daniel Guillerm Président Portable 06 08 84 50 27

> Siège social : 7, rue Godot-de-Mauroy – 75009 PARIS – Tél. : 01 47 42 94 13 Internet : http://www.fni.fr – E-mail : fni@fni.fr

Siret: 302 999 024 000 11